

Solidarité Saint Martin – comité Solidarité Haut Grésivaudan

L'Europe, l'Etat, les communes et les associations humanitaires s'organisent, lentement ... Les initiatives privées et notre implication personnelle sont nécessaires si nous voulons que cet élan soit suivi d'actions.

➤ « J'étais étranger et vous m'avez accueilli »

(Évangile de St Matthieu)

➡ **Un comité s'est constitué sur le doyenné du Haut Grésivaudan, avec l'accueil d'une première famille à Pontcharra. D'autres peuvent suivre.... Il y a plusieurs manières de soutenir cet accueil, nous avons besoin de vous !**

Merci de noter ci dessous les promesses d'engagement que vous pouvez prendre.

Avec votre aide, nous nous engagerons alors, en lien avec les structures locales existantes, à épauler les personnes logées le temps nécessaire à leur insertion jusqu'à leur autonomie.

1) Je peux mettre à disposition un logement **pendant deux ans** **pendant 1 an** **pendant 6 mois**
Gratuitement **oui** **non** Coût mensuel prévisible:.....

2) **Aide au financement** (essentiellement charges du logement mis à disposition + alimentation soit environ 500€ par mois)

Je peux donner **pendant deux ans** **1 an** **6 mois**

10€/mois **30€/mois** **50€/mois** (autre montant à préciser).

Un don ponctuel **Montant**.....

Un reçu fiscal sera envoyé systématiquement pour tout don annuel supérieur ou égal à 50 euros

Par virement à l'association Saint Martin

Par chèque (au dos, au profit du comité Solidarité Haut Grésivaudan) et en le déposant lors d'une permanence ou d'un office à l'attention de Anne-Laure Pinoche-Perret (trésorière)

3) Je peux apporter une aide :

RÉGULIERE / PONCTUELLE

RÉGULIERE / PONCTUELLE

| | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Alphabétisation. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | • Transport. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Activités, scolarité des enfants. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | • Bricolages dépannage. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Démarches administratives. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | • Formation, recherche d'emploi | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Accompagner une urgence (médecin...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | • Fournir du matériel, mobilier... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Faire partie de l'équipe | <input type="checkbox"/> | | • Soutien amical, spirituel. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Achats divers. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | • Connaissance pays, région | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Autre à préciser ... | | | • Autres ... | | |

Ma disponibilité est de 1h/sem 2h/sem ½ journée/sem 1 jour/sem autre.....

Quels jours ? Lu Ma Me Je Ve Sa Di indifférent

Vous êtes sensibles à cette action, vous avez du temps, des talents à partager,

➡ **Faites-vous connaître, en retournant ce questionnaire, nous vous contacterons, merci.**

Soit : e-mail : al_perret@hotmail.com ou keny.alascaron@gmail.com

Soit : Comité Solidarité Haut Grésivaudan, chez Keny Ferronière , rue des mettanies 38 530 Pontcharra

NOM, PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL _____ E-MAIL _____

Le cas échéant : vos remarques, vos compléments d'information, vos suggestions :

Nous vous invitons à réaliser le ou les dons que vous avez prévus, de la façon suivante :

1) Paiement par chèque :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « SOLIDARITE SAINT MARTIN » et il faut inscrire au dos : « Solidarité Haut Grésivaudan ».

Vous pouvez les déposer au presbytère de votre pôle, à l'attention de Solidarité Haut Grésivaudan ou les adresser à Anne-Laure Pinoche-Perret , trésorière SHG, 5810 route de Goncelin 38570 Crêts en Belledonne

2) Par Virement

Vous pouvez faire des virements chez vous, sur votre ordinateur. Cette opération est généralement gratuite.

Vous pouvez faire un ou des virements ponctuels ou mettre en place un virement mensuel permanent.

Le destinataire du virement est « SOLIDARITE SAINT MARTIN »

Le numéro de « compte pour une utilisation nationale » est inscrit sur le RIB ci-dessous.

Il faut, obligatoirement, mentionner comme motif de votre virement : « Solidarité Haut Grésivaudan » ou « SHG ».

Avoir fiscal (pour ceux qui payent un impôt sur le revenu).

Si vous êtes imposable, la réduction d'impôt est de 75% pour les versements effectués en faveur d'organismes sans but lucratif, dont Solidarité Saint-Martin, qui portent secours aux plus démunis, à travers la fourniture gratuite d'aide alimentaire et de logement, dans la limite de 530 € en 2016, puis 66% au-delà de cette somme, et ce, dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal est délivré systématiquement à partir de cinquante euros et sur demande pour des montants inférieurs



CAISSE D'ÉPARGNE

CE RHONE ALPES

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

| | | | | |
|---------------|------------------|-----------------|---------------|----------------------|
| 13825 | 00200 | 08009415894 | 63 | CE RHONE ALPES |
| <i>c/étab</i> | <i>c/guichet</i> | <i>n/compte</i> | <i>c/rice</i> | <i>domiciliation</i> |

IBAN

FR76 1382 5002 0008 0094 1589 463

BIC

CEPAFRPP382

ASSOCIATIONS ISERE
10 RUE HEBERT
BP225
38043 GRENOBLE CEDEX 9
TEL : 04.76.28.38.44

Intitulé du compte **SOLIDARITE ST MARTIN**
CHEZ MR ET MME DONNARIEIX
425 ALLEE DES MARTAGONS
38330 MONTBONNOT ST MARTIN



MANDAT DE PRELEVEMENT MENSUEL

Bénéficiaire : SOLIDARITE SAINT-MARTIN – 425 Allée des Martagons – 38330 Montbonnot Saint-Martin

solidarite.st-martin@sfr.fr

Solidarité Saint-Martin

N° ICS : FR72ZZZ854A5C

Type de paiement : Récurrent

J'autorise Solidarité Saint Martin à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mensuellement mon compte ; ce mandat est conforme à la réglementation SEPA (Single Euro Payment Area). Vous pouvez demander à tout moment l'interruption de votre prélèvement en nous le signalant. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Montant du prélèvement mensuel (le 10 de chaque mois):

10 € 20 € 30 € 50 € €

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

IBAN :

BIC :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :

Don à affecter à Comité.....

Si aucun choix n'est fait, le don sera affecté aux causes les plus urgentes.

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) DE VOTRE COMPTE

Vous recevrez votre reçu fiscal à temps pour votre déclaration d'impôts.